

Le 7 septembre 1789, Emmanuel Joseph Sièyes prononçait un discours devant la toute jeune assemblée nationale constituante et posait les bases du système représentatif, en déclarant notamment ceci :

*Le gouvernement de la France peut s'exercer de deux manières.*

*La première manière est que les Citoyens peuvent donner leur confiance à quelques-uns d'entre eux.*

Et il ajoute pour étayer cette option :

*C'est pour l'utilité commune qu'ils se nomment des Représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté.*

*L'autre manière c'est que les citoyens concourent eux-même et immédiatement (EJ S veut dire directement) à la fabrication de la Loi.*

*Le concours immédiat (direct) désigne la véritable démocratie.*

*Le concours médiat (indirect) désigne le Gouvernement représentatif. »*

*La différence entre ces deux systèmes politiques est énorme. Mais le choix entre ces deux méthodes de faire la Loi, ne doit pas être pas douteux parmi nous, mes chers amis.*

*D'abord, la très grande pluralité de nos Concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir, pour vouloir (EJS dit vouloir et non pas pouvoir) s'occuper directement des Lois qui doivent gouverner la France ; ils doivent donc se nommer des Représentants*

*Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi. S'ils dictaient leurs volontés, la France ne serait plus un État représentatif ; ce serait un État démocratique.*

*Et le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait une démocratie), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.*

Voici ce que disait EJS, le père du système politique dit de la démocratie représentative, (mais on voit bien déjà ici que le mot démocratie est de trop et qu'il faudrait se borner à utiliser le terme de gouvernement représentatif , qui était d'ailleurs celui de l'époque) le 7 septembre 1789

230 ans après qu'il y-a-t-il de changé ? Eh bien, nous devons à la vérité de constater qu'il n'y a Rien de changé !

Faut-il en conclure que le peuple n'a toujours pas assez de temps libre pour intervenir dans les enjeux politiques de la nation ? qu'il n'en a pas plus qu'il n'en avait en 1789.

Faut-il en déduire que le peuple n'a toujours pas assez d'instruction non plus pour concourir à la formation de la loi ? Pas plus en tout cas qu'il n'en avait en 1789 ?

C'est manifestement ce que jugent les maîtres du pouvoir et les rédacteurs du code électoral actuel qui refusent même au peuple le choix direct, cad le libre choix, le choix « immédiat » comme dirait EJS, de son guide suprême, le Président de la République, en obligeant à ce que celui ci soit d'abord présélectionné par un collège restreint de représentants

Ce déni de démocratie, dans un pays qui énonce pourtant dans l'article premier de sa constitution que la France est une république « démocratique », Ce déni de démocratie est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle j'appelle tous les vrais démocrates à rejoindre le collectif dénonciation élection et à soutenir son actions visant à faire abroger le système des parrainages pour l'élection du président de la république française.